



Conditions générales d'affaires, de livraison et de paiement

1. Généralités

Pour toute livraison, nous conditions générales (conditions générales d'affaires, de livraison et de paiement) font foi exclusivement. Toute modification à ces conditions nécessite notre accord par écrit. L'acheteur renonce à faire valoir ses propres conditions d'achat.

2. Livraison

Les livraisons sont faits départ usine. Les délais de livraison mentionnés sont à considérer comme délais à titre approximatif. Si des délais de livraison ne peuvent pas être tenus, un délai supplémentaire raisonnable est à accorder. Un retard ne donne pas le droit au client de résilier la commande. Les livraisons sont fait au risque de l'acheteur en tous les cas. Le risque associé avec le transport est transféré au client avec la remise de la marchandise à l'organisation d'envoi / de transport. Une assurance de transport est possible, mais sera conclue sur demande explicite du client uniquement, frais à ses charges. D'éventuels frais de stockage pour de la marchandise non retirée seront à la charge du client ainsi que des risques éventuels qui pourrait en résulter.

3. Prix et conditions de paiement

Nos prix s'entendent sans engagement et sont à considérer comme acceptés et confirmés seulement après confirmation de commande de notre part. Des offres établies sur la base d'informations imprécises ou incomplètes de la part de nos clients n'auront qu'un caractère de prix indicatif. Toute facture est à régler dans le délai convenu habituel de 30 jours. Nous nous réservons le droit de demander un paiement à l'avance pour des clients nouveau ou pour des clients qui s'était avéré comme mauvais payeurs. Dans ce cas, le délai de livraison commence avec l'enregistrement du versement anticipé (au total) seulement. Après 30 jours, nous ferons valoir des frais de sommation ainsi que des intérêts moratoires. L'obligation de régler une facture est considérée comme accomplie au moment ou le montant correspondant est mis à notre disposition inconditionnelle à notre domicile. Chaque sorte de déductions seront chargées ultérieurement. Une retenue de versements ne sera pas acceptée, ni la compensation avec des créances éventuelles non acceptées par écrit par nous-même.

4. Réserve de propriété

Nous restons propriétaire des marchandise jusqu'à l'accomplissement total de l'obligation de paiement. L'acheteur s'engage à apposer toutes les signatures nécessaires pour l'enregistrement de la réserve de propriété.

5. Moules et outils

Des moules et des outils que nous fabriquons ou laissons fabriquer pour un client restent notre propriété même si le client a supporté les frais partiellement ou en entier. Il n'existe pas de droit de remise. Nous garantissons cependant de prendre soin d'outils ou moules de ce genre, de les utiliser pour le client original uniquement ainsi que de les stocker 5 ans au max. après la dernière utilisation. Si l'utilisation/l'usure de ces outils/moules cause des frais, ces derniers seront à la charge du client.

6. Garantie et réclamation

Nous accordons une garantie d'une durée de 24 mois. Le délai de garantie commence avec la livraison départ usine. La garantie expire prématurément si l'acheteur ou des tiers effectuent des modifications ou des réparations ou si le client ne nous donne pas l'occasion de corriger un défaut éventuel. Des réclamations doivent être annoncées immédiatement, mais au plus tard 1 semaine après livraison de la marchandise et en tout cas avant le montage / l'utilisation du produit en question. En outre, la possibilité de contrôler la réclamation doit nous être accordée. Si le client ou des tiers effectuent des modifications au produit sans notre accord, nous serons dispensé de toute responsabilité. Des défauts qui peuvent être attribués clairement à une exécution inappropriée seront réparés par des retouchages appropriés ou par un remplacement du produit dans un délai identique au délai initial. Pour les retouchages, un délai approprié nous est à accorder. Au cas ou les frais de transport / de l'envoi serait à nos charges, nous nous réservons le droit de déterminer les moyens de transport et d'emballage. Le dédommagement sans frais de défauts approuvés par nous ne sera fait que jusqu'au montant facturé. Toute obligation d'indemnité pour des dégâts directs et/ou indirects dépassant le montant facturé initialement et surtout des dommages consécutifs seront exclus. Si le client exige une exécution partielle (de la réparation) par des tiers, nous ne pourrions accorder aucune garantie pour cette partie de l'exécution.

7. Plaintes

Des plaintes de la partie du client sont à soumettre sous forme écrite dans un délai d'une semaine après réception de la marchandise et en cas de défauts évidents. Si une plainte engendre des négociations, ces dernières ne signifient pas de renoncement à l'objection que la plainte ne soit pas soumise à temps, matériellement injustifiée ou autrement insuffisante.

8. Documentations techniques et de production

Tout document tel qu'offres, plans techniques, dessins ou calculs que nous créons pour le client restent notre propriété, couverts avec nos droits de propriété. L'acheteur s'engage d'utiliser ces documents exclusivement pour la co-opération avec nous. En outre il s'engage de ne les utiliser ni à des propres fins ni de les mettre à dispositions à des tiers parties. Des dessins ou autre documents qui font partie intégrale d'offres sont à nous remettre sur demande.

9. Tribunal compétent, loi applicable, lieu d'exécution

Lieu d'exécution pour toute obligation financière de l'acheteur est Fislisbach.

Le tribunal compétent pour tous les droits des parties contractantes, ainsi que pour des plaintes concernant des traites ou des chèques, est également Fislisbach.

Le rapport juridique est gouverné par la loi Suisse. Des clauses accessoires nécessitent la forme écrite.

Fislisbach en Janvier 2008